

Si vous avez la possibilité d'aller vous promener sur le site Gallica.BNF, vous pourrez y consulter le « **Dictionnaire topographique du département de l'Yonne** » de Maximilien QUANTIN paru en 1862.

A titre d'exemple, voici ce qu'on y trouve concernant notre village à la page N° 38 :

**Collemiers** canton de Sens Sud (Sens Ouest en 2010)

COLLUMBERUM au IXème siècle (liber sacramentorum bibliothèque de Stockholm)

COLUMBARIUS vers 833 (carte générale de l'Yonne, L, 41)

COLLEMERIAE en 1290 (abbaye de saint Pierre le vif de Sens)

COLLEMIERS en 1453 (registre des taxes, etc., diocèse de Sens, bibliothèque de cette ville, archevêché)

COLUMBARIAE en 1486 (archives de Sens, registre des collations)

COULEMIERS en 1556 (chapitre de Sens, plan)

**Collemiers** était, au IXème siècle, du pagus et du diocèse de Sens, et, avant 1789, de la province de l'Île de France et du baillage de Sens, avec titre de prévôté.

Sont également cités les hameaux suivants :

Les Bruyères

Les Bois Plantés

La Grange

Le Moulin d'en Haut

Villecul (le Grand et le Petit) **Villecu** en 1685 (terrier de Collemiers, abbaye saint Rémy de Sens)

Explications selon Larousse :

Collation : bénéfice ecclésiastique (sorte de loyer).

Pagus : circonscription territoriale rurale, en Gaule romaine, puis sous les Carolingiens.

Bailliage : circonscription administrative et judiciaire d'un bailli, (le bailli était un agent du roi chargé de fonctions administratives et judiciaires).

Prévôté : juridiction, résidence d'un prévôt, (le prévôt étant un officier commandant un détachement de gendarmerie).

Le bulletin de la société archéologique de Sens daté de 1858, donc 4 ans avant QUANTIN, nous indique :

COLOMBARIUS, COLLEMIERS, commune du canton Sud de Sens, charte de l'Archevêque de Sens, ALDRIC, 833.

Collemiers, le dix-sept septembre deux mille dix,

**Michel GRÉMY**